

L'édito

Après nous avoir fait attendre, l'été est bel et bien là !

Ce début d'été, marqué par le succès de la soirée anniversaire de notre association locale ou encore par le bon parcours de la France en coupe du monde de football, a su nous faire oublier un peu les tracas quotidiens.

Les moissons sont en cours, et chacun s'approprie son été comme il l'entend.

Côté communal, l'entrée de votre mairie a pris quelques couleurs, mais globalement les travaux ont eu un peu de mal à démarrer avec des artisans aux carnets de commandes bien remplis. Plusieurs projets sont lancés ou en cours de lancement, mais là encore l'été vient jouer son rôle, et il faudra attendre la fin des vacances pour voir les choses bouger... Des travaux sont attendus dans la salle de la bibliothèque pour une inauguration envisagée début octobre, mais aussi au cimetière, à la salle polyvalente ou route de St Rémy... Cet été est donc un été de préparatifs, pour une rentrée bien chargée.

Je vous souhaite un bel été chaleureux à toutes et tous.

Christian CARBONI

Le 55^{ème} *Historic & Classic Tour* passe par notre village

Le 30 août dès 13h, ce ne sera pas moins de 140 véhicules qui feront une boucle dans le village avant de partir vers St Rémy sur Bussy.

Il s'agit d'une classique de 5 jours, réservée aux véhicules de plus de 40 ans, qui prend départ à Spa en Belgique, traverse le Luxembourg, l'Allemagne et la France, pour une arrivée en Hollande le 2 septembre.

Il est grand temps d'un "Cessez-le-feu" !

Il s'agit d'une redite pour certains, mais il est grand temps de rappeler que le brûlage des déchets verts près des lieux d'habitation est la cause de nuisances importantes.

Outre le risque incendie et la gêne occasionnée par les odeurs, les feux de jardins sont la source de pollutions par l'émission d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. D'autres déchets de plastiques ou bois peints viennent parfois s'ajouter et aggraver cette pollution. C'est pourquoi...



**LE BRULAGE DE DECHETS VERTS
(et de produits ménagers)
EST INTERDIT !**



Les déchets verts (tonte de pelouse, taille de haies et d'arbuste, résidus d'élagage, feuilles mortes...) produits par les particuliers sont assimilés à des déchets ménagers. À ce titre, leur brûlage est interdit et il pourrait être passible d'une amende, car les feux de plein air sont règlementés par l'arrêté préfectoral du 8 avril 2016.

Contravention de 3^{ème} classe : jusqu'à 450 euros d'amende (article 131-13 nouveau code pénal pour infraction au Règlement Sanitaire Départemental).

Secrétariat de mairie :

Ouverture au public le mardi de 17h00 à 18h45.

Bibliothèque :

Fermée pendant les vacances scolaires.

Réouverture après travaux, le samedi 8 octobre.

Déchèterie :

Le samedi de 15h30 à 17h30.

Une entrée de mairie toute en couleur

Vous avez peut-être remarqué que la porte de la mairie avait pris des couleurs en ce début d'été.

En effet, particulièrement exposée aux intempéries et abimée par l'assaut du climat, la lasure s'écaillait et le bois était fendu en profondeur. Aussi, conseillé par l'entreprise qui a eu le marché, il a été décidé d'opter pour une peinture plus résistante dans le temps.

Le choix de la couleur peut paraître audacieux, mais assorti aux briques de la façade, nous espérons qu'il sera adopté par tous.

2 MINUTES DE VOTRE TEMPS, 2 MINUTES DE LECTURE... POUR COMPRENDRE LE FUTUR ASPECT VISUEL DES ESPACES PUBLICS DE NOTRE VILLAGE

Nous avons tous maintenant plus ou moins en tête le « **zéro-phyto** », tiré notamment des lois Grenelle, loi Labbé et autres.

La volonté, louable, est d'améliorer notre environnement immédiat et de contribuer à la santé de tous. Mais le seul moyen d'arriver à respecter l'objectif réglementaire de réduction des herbicides et des pesticides (produits phytosanitaires), est de mettre en place une **Gestion raisonnée et différenciée** des espaces.

Cette douce et durable "révolution" des techniques et des mentalités ne doit pas induire un manque de propreté ou d'entretien à l'échelle de notre commune. Et c'est là toute la difficulté !

Faire évoluer les mentalités est extrêmement laborieux : 70 ans de « propreté » à l'aide de désherbants chimiques, de culture intensive à grands renforts d'engrais, ne peuvent être remis en cause par un coup de baguette magique. Et pourtant, **il nous faut les remettre en cause. Nous n'avons pas le choix.**

À notre échelle communale, c'est par exemple :

- remettre en cause les tontes rases et fréquentes qui fragilisent les sols,
- accepter, et pourquoi pas aimer, des bas-côtés un peu sauvages, fleuris et vivants, les trottoirs où se risquent quelques herbes folles.

Ce que nous avons l'habitude d'appeler « sol ou trottoir propre » sont des sols et des trottoirs morts.

La végétation n'a jamais été un danger, et même celle que nous appelons « les mauvaises herbes ».

Nous nous employons, et nous emploierons irrémédiablement, à respecter votre environnement, même si tout est loin d'être abouti : nous continuerons à travailler, améliorer, et nous essaierons surtout de mieux expliquer. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas le choix.

Suivant les espaces de la commune, les méthodes devront être différentes et alternatives. Des pistes (compliquées) sont en réflexion :

L'enherbement naturel devra être toléré sur les voies piétonnières. Les lieux traditionnellement fleuris seront certainement recolonisés par des plantes vivaces colorées. Ces espèces vivaces et champêtres, peu gourmandes en eau et plus rustiques, seront plantées sur des parterres qui n'auront plus besoin d'être traités chimiquement.

Du sédum fragmenté (herbe grasse rampante) pourrait par exemple tapisser certaines allées étroites du cimetière. Cette plante grasse pourrait donc investir les abords proches des sépultures. L'objectif : toujours le même, supprimer l'emploi de pesticides notamment dans les endroits exigus. Les allées plus larges pourraient être enherbées au travers de dalles alvéolées.

Ces actions seront bien sûr réalisées dans le plus grand respect des monuments funéraires et des défunts. Il va donc falloir **se faire à l'idée que le végétal va être de retour au cimetière.**

Les lieux devant impérativement être désherbés seront traités mécaniquement à l'aide d'outils spécifiques, mais les pieds de mur devront être entretenus par les propriétaires afin d'éviter tous risques de dégradations accidentelles.

Il est important également que chacun prenne conscience de ces problèmes. Dans la même démarche et pour rappel, les haies ou arbres privés qui s'étendent sur la voie publique doivent être élagués. Et les déchets verts NE DOIVENT PAS ETRE BRULES, mais mis en compost ou amenés en déchèterie.

En résumé, ce qui est à désherber, ce sont nos à priori...